



MDB Chelles à vélo Mieux se déplacer à bicyclette

Le 12 juillet 2024

À l'attention de
Mme Kim-Lagane, Pôle Etudes Prospectives et Stratégiques – Développement
Territorial, ville de Chelles
et M. Pledel, Conseiller municipal délégué aux transports et aux liaisons douces

Suggestions d'améliorations aménagements cyclables rue Auguste Meunier

Entre adhérents MDB Chelles à vélo, nous avons constaté la fin des travaux rue Auguste Meunier et la livraison de la piste cyclable. C'est une grande avancée pour les chellois pour pouvoir circuler à vélo ou en trottinette en sécurité dans ce secteur. Nous avons déjà observé un nombre important d'usagers de cette piste.

Voici quelques points d'amélioration.

1. Lutter contre le stationnement sur la piste cyclable

Malgré les nombreux poteaux anti-intrusions, nous constatons tout de même des incivilités.



2. Informer les riverains sur les bons emplacements pour les poubelles.

Ne pas les entreposer sur la piste cyclable surtout ici dans la jonction avec la piste De Gaulle. Faire un marquage au sol indiquant l'emplacement pour entreposer les poubelles pour la collecte qui ne gêne ni piétons, ni cyclistes ?



3. Indiquer la priorité aux vélos

Aux carrefours, la priorité entre véhicules et vélos n'est pas claire.



Comme pour les passages piétons, sans indication, la priorité est aux vélos mais cette priorité n'est pas explicite dans l'aménagement réalisé. Clarifier la priorité aux vélos, par exemple,

- idéalement, en marquant dans une couleur la continuité de la piste cyclable, à chaque fois que la piste passe sur la voirie et lorsqu'elle rejoint la piste avenue De Gaulle (exemple photo ci-contre).
- Ou en installant des panneaux « Priorité aux piétons et aux vélos ».
- en indiquant la priorité par une signalétique au sol (ligne blanche transversale constituée de carrés blancs de 50 x 50 cm, espacé de 50 cm), comme au carrefour avec la rue de la Belle-Île (photo ci-dessous)



4. Améliorer la voie verte sous la voie ferrée

4.1 Au sud de la voie verte, un panneau « sens Interdit » / « Céder le passage » est mal placé et est même dangereux car il réduit la place du passage (photo ci contre). Nous suggérons de le déplacer, le placer par exemple si possible le long de la barrière.

4.2 Toujours au sud de la voie verte, il est indiqué au sol une signalétique vélo dans le sens Sud – Nord et pas dans le sens Nord – Sud.

4.3 Au nord de la voie verte, indiquer (panneau, signalisation au sol...) la fin de la voie verte / piste cyclable et par où sortir / rejoindre la chaussée.



5. Ajouter des arceaux de stationnement vélos

Nous avons constaté le manque voire l'absence d'arceaux vélos permettant de stationner facilement alors que la rue comporte quelques commerces et services et n'est donc pas seulement un lieu de passage : cafés et restaurants, une boulangerie, une laverie, la maison de l'Emploi... Seulement 2 arceaux sont présents dans cette rue (à droite de l'escalier du Pôle Emploi). Sur le sujet du stationnement, nous reviendrons vers vous dans les prochains mois avec un point plus global.

6. Améliorer la visibilité des potelets anti-intrusions

Par exemple en indiquant le potelet par un marquage au sol, par exemple :



Conclusion

Cet aménagement rue Auguste Meunier est un grand progrès pour promouvoir les mobilités douces à Chelles. Des suggestions sont proposées dans ce document permettant d'améliorer l'utilisabilité, la sécurité et le stationnement. Les propositions concernant les marquages au sol ne sont pas très coûteux et permettront d'améliorer la compréhension de certaines zones : les passages et priorités pour tous les usagers, vélos, piétons, motorisés.

Nous vous proposons notre accompagnement dans un projet plus large de raccordement de cette piste avec le sud de la rue Auguste Meunier et la V4 du VIF d'un côté, et de l'autre, l'accès à la gare et la jonction avec l'avenue Pierre Mendès France.